

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

LUNDI 27 FEVRIER 2017 à 20 HEURES 30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE LA CONVOCATION : 20 FEVRIER 2017

DATE D’AFFICHAGE : 20 FEVRIER 2017

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la séance du 08 FEVRIER 2017

**1/.P.D.U. – PROJET MOBILITE 2020 – 2025 - 2030 – AVIS DE LA COMMUNE
SUR LE PROJET ARRETE**

ETAIENT PRESENTS : M. Jacques SEBI, Mme Josette AGROS, M. Christian FONTA, M. Serge PALUSTRAN, Mlle Nathalie GARCIA, M. Joël LARROQUE, Mme Nathalie SERRE, M. Serge CANDELA, M. Fabrice DALET, Mme Annie ALGRANTI, Mme Danielle LOUBRIS, M. Bernard BARBE, Mme Sophie CANCEL, M. Jérôme GREPINET, Mme Marie Thérèse FAURE, M. Laurent DURAND, Mme Valérie VILLEVAL, M. Jacques BELLONE, M. Jean Paul DOUTRELOUX, M. Maxime ARCAL, Mme Fanny LABARDE, M. Régis BOUYER Mme Virginie RICARD

ETAIENT ABSENTS : M. Raoul PICCIN (procuration à Mr BELLONE), Mme Marie Jo MASSOU, Mme Veronique PIZZUTO (procuration à Mme LOUBRIS), M. Cyriaque DUPOIRIEUX, M. Régis BOUYER (procuration à Mr CANDELA), Mme Virginie RICARD

Ont été désignés secrétaires de séance : Mme AGROS et MR DOUTRELOUX

LE QUORUM EST CONSTATE ET LA SEANCE OUVERTE

Approbation du compte rendu de la séance du 08 FEVRIER 2017 - Mr le Maire demande s'il y a des observations sur le fond ou modifications à apporter. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**1/ PLAN DES DEPLACEMENTS URBAINS – P.D.U. – PROJET MOBILITES 2020 2025 2030
– CONSULTATION DES PERSONNES ASSOCIEES - AVIS DE LA COMMUNE DE MONTRABE**
RAPPORTEUR : MR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par le Syndicat Mixte des transports en commun / TISSEO dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030 au titre de la Consultation des Personnes Publiques Associés.

Monsieur le Maire rappelle qu'en France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un plan de déplacements urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La Grande Agglomération Toulousaine, forte à ce jour de plus d'1 million d'habitants, dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ces précédents plans ont notamment permis la réalisation des grandes infrastructures de déplacements.

Le SMTC / TISSEO a décidé d'initier une nouvelle révision afin de répondre aux objectifs suivants :

- La poursuite attendue du développement démographique et urbain de l'aire métropolitaine toulousaine,
- Le maintien du dynamisme économique,

- Les nouvelles formes de mobilités partagées et collaboratives rendues possibles par les nouveaux outils d'information et de communication,
- Un cadre législatif en forte évolution et permettant la libéralisation des transports,
- La nécessité de mener à bien de nouveaux projets de transports en commun structurants et capacitaires répondant à l'augmentation de la demande de déplacements, avec plus particulièrement le projet de 3^{ème} ligne de métro et la poursuite du maillage du réseau structurant (interconnexion ligne B – 3^{ème} ligne de métro, extension tramway, téléphérique urbain sud, réseau Linéo...),
- La prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique et des conséquences en matière de santé publique.

Il apparait ainsi nécessaire d'adapter la stratégie mobilité et de faire évoluer le PDU en vigueur sur la grande agglomération toulousaine.

Le SMTC et ses partenaires se mobilisent d'ores et déjà sur la mise en œuvre des actions répondant aux besoins quotidiens de mobilité des habitants de la grande agglomération toulousaine :

- Etudes de faisabilité des nouveaux projets de transports en commun structurants enclenchées : 3^{ème} ligne, ceinture sud, téléphérique urbains sud
- Programmation du passage à 52 m de la ligne A du métro (les travaux auront lieu en 2017, 2018 et 2019), du réseau Linéo (les 10 lignes seront déployées d'ici 2020), de l'extension des P+R
- Poursuite des aménagements cyclables (+140 kms d'itinéraires cyclables programmés de Toulouse Métropole).
- Poursuite de la mise en accessibilité des réseaux (programmes d'investissements actés de la région, du Département et du SMTC)
- Déploiement des services de covoiturage et de l'accompagnement aux entreprises des plans de mobilité
- Réflexion sur l'élaboration des premiers pactes urbains
- Démarrage d'études multimodales routières pour améliorer les conditions de circulation
- Travaux et échanges en cours avec des partenariats SMTC/public-privé pour expérimenter des pistes d'innovation

Le SMTC précise les points essentiels à retenir :

- Une gouvernance partenariale nécessaire à la réussite du projet Mobilités 2020/2025/2030
- Le maintien des commissions partenariales assurant un cadre de cohérence politique dans la mise en œuvre des actions et permettant d'accompagner les évolutions de gouvernance territoriale.
- La pérennisation des commissions territoriales permettant une appropriation des différents acteurs des territoires et une adaptation du plan d'actions du Projet Mobilités aux spécificités territoriales.
- Une ouverture partenariale vers les CODEV, le monde associatif et les acteurs du monde économique.

Des outils de suivi et d'évaluation qui s'adapteront et qui seront davantage partagés :

- Une adaptation de l'observatoire du PDU au nouveau plan d'actions.
- Une actualisation du compte-déplacements à programmer

Un financement multi-partenarial

- Le levier du report modal
- Transport en commun et intermodalité

3.8 Milliards d'euros au titre du réseau urbain structurant et de l'intermodalité

186.8 Millions d'euros au titre du CPER 2015-2020

- Modes actifs et partage de l'espace public

156 millions sur la période 2016-2025 en faveur du vélo (répartition entre les collectivités compétentes)

Le levier de la cohérence urbanisme/Mobilités

- Des ressources internes pour élaborer les pactes urbains
- Des contrats de ville en œuvre pour répondre aux besoins des quartiers prioritaires

Le levier de l'organisation des réseaux routiers et des stationnements

- 68.5 millions d'euros au titre du CPER 2015-2020
- 147.5 millions d'euros d'investissements pour Toulouse Métropole
- 35 millions d'euros d'investissements pour le Département

En sa qualité de personne publique associée, la commune de Montrabe doit émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sur le projet présenté, assorti de réserves :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable accompagné de réserves**

Concernant le dossier présenté :

1. Le Plan de Déplacements Urbains proposé ne répond que très partiellement aux enjeux en terme d'adéquation entre les politiques de déplacement et d'habitat telles que définies dans le SCOT.
2. Le plan de financement reste très fragile et repose sur des hypothèses de ressources maximisées et des dépenses particulièrement faibles, rendant crédible une forte augmentation fiscale durant le mandat 2020/2026 ou une révision à la baisse du projet.
3. Dans une vision intégrée des budgets de Toulouse Métropole et de Tisséo SMTC, l'encours de dette serait doublé à 4 milliards d'euros en 2024, interdisant de fait tout investissement significatif nouveau, hors politique des transports, pour de nombreuses années.

Concernant la 3^{ème} ligne de Métro :

Le Conseil Municipal approuve le principe de doter l'agglomération toulousaine d'une 3^{ème} ligne de métro. Le métro est en effet le moyen de transport le plus capacitaire et une 3^{ème} ligne permettra d'absorber une partie des 500 000 déplacements-jour supplémentaires prévus d'ici 2025.

Cependant, le Conseil Municipal émet les cinq réserves suivantes :

1. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a lancé une vaste consultation pour converger vers des recommandations relatives à ce projet de métro. Le calendrier de restitution de ce débat public ne permet pas de prendre en compte ces recommandations avant que le PDU ne soit soumis à approbation des communes de la Métropole. Il est regrettable que les personnes publiques associées, auxquelles il est demandé de se positionner sur le PDU, n'aient pas pu prendre connaissance de ces recommandations avant la rédaction du présent avis.
2. Le Conseil Municipal souhaite que la soutenabilité du quasi doublement de la contribution de Toulouse Métropole au budget annuel du SMTC à horizon 2025, passant de 100 millions d'euros annuels à 180, soit démontrée plus finement, notamment par une étude plus globale de l'évolution du budget général de Toulouse Métropole à horizon 2025.
3. Le Conseil Municipal constate que la clé de répartition actuelle des recettes du SMTC entre les trois principales sources de financement (Versement transport des entreprises, contributions des collectivités territoriales, recettes commerciales) sera, dans le projet tel qu'il est présenté, considérablement modifiée avec une progression de près de 10 points

de la contribution des collectivités, et notamment de Toulouse Métropole, et une baisse équivalente de la participation des entreprises. Le Conseil Municipal souhaite qu'un mécanisme soit mis en place pour maintenir cette clé de répartition actuelle afin d'alléger la charge supportée par les collectivités, donc par l'impôt des ménages.

4. Le Conseil Municipal soutient les pré-conclusions de la CNDP qui indiquent que des propositions de trajets alternatifs doivent être étudiées. Le tracé de la ligne doit également faire l'objet d'une évaluation indépendante, notamment par des organismes nationaux du type IFSTTAR ou CERTU.
5. Le projet de troisième ligne induit un projet d'aménagement urbain qui se fera autour du trajet retenu. Le projet de 3^{ème} ligne doit donc être mené en articulation totale avec la vision d'un développement urbain réfléchi et harmonieux. Le Conseil Municipal souhaite donc interroger le SMTC sur cette articulation avec le SCOT de l'agglomération toulousaine.

Concernant directement la Ville de Montrabe :

1. ***La ville de Montrabe, à l'identique des communes limitrophes que sont L'Union et Balma est directement concernée par l'existence sur son territoire du seul péage intra urbain de l'agglomération.*** Le Conseil Municipal souhaite la suppression de ce péage et rappelle les prises de position en ce sens du Conseil Métropolitain et du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal demande que des études d'impact soient menées sur la suppression de ce péage et ses conséquences. La suppression du petit péage de L'Union est une condition nécessaire pour une plus grande fluidité des déplacements dans cette zone et pour un développement économique non contraint de la zone de Montredon et Gramont.
2. ***Développer les Politiques Publiques en faveur de la pratique du vélo : réaliser l'itinéraire sécurisé RD112 / Grammont accès métro.*** Par délibération du 18 septembre 2013 la Commune de Montrabe sollicitait de Toulouse Métropole la réalisation de l'étude d'un itinéraire sécurisé piéton cycle reliant, le long de la RD112, l'agglomération de Montrabe et le giratoire de L'Union avec possibilité de poursuite de ce même itinéraire sécurisé jusqu'à Grammont. Piétons et cycles auraient ainsi disposé d'une véritable alternative, en effet cet itinéraire, bien que disposant d'un fort potentiel, est aujourd'hui totalement inexploité par ces moyens de locomotion en raison du danger extrême.
3. ***Gare de Montrabe- stationnements.*** La Commune de Montrabe dispose d'une gare distante de 8 minutes de Matabiau offrant ainsi un accès rapide à l'agglomération et à son réseau de transports. L'évolution des différentes possibilités de prise en charge (ticket unique, cadencement ...) liées aux difficultés croissantes d'accès routier à l'agglomération (et maintenant au métro) peuvent sur le long terme présenter un intérêt pour les usagers de zones urbaines limitrophes telles que Sain Jean ou d'autres communes proches. Il y a donc lieu de réfléchir dans un premier temps à la préservation des capacités physiques du stationnement existant et les moyens de son optimisation sur le moyen terme.

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEBI	Jacques	PRESENT
AGROS	Josette	PRESENTE
FONTA	Christian	PRESENT
PALUSTRAN	Serge	PRESENT
GARCIA	Nathalie	PRESENTE
LARROQUE	Joël	PRESENT
SERRE	Nathalie	PRESENTE
CANDELA	Serge	PRESENT
DALET	Fabrice	PRESENT
ALGRANTI	Annie	PRESENTE
PICCIN	Raoul	ABSENT (procuration à MR BELLONE)
LOUBRIS	Danielle	PRESENTE
BARBE	Bernard	PRESENT
CANCEL	Sophie	PRESENTE
GREPINET	Jerome	PRESENT
FAURE	Marie Therese	PRESENTE
MASSOU	Marie Jo	ABSENTE
DURAND	Laurent	PRESENT
DUPOIRIEUX	Cyriaque	ABSENT
VILLEVAL	Valerie	PRESENTE
BELLONE	Jacques	PRESENT
PIZZUTO	Véronique	ABSENTE (PROCURATION A MME LOUBRIS)
BOUYER	Regis	ABSENT (procuration à Mr CANDELA)
DOUTRELOUX	Jean Paul	PRESENT
RICARD	Virginie	ABSENTE
ARCAL	Maxime	PRESENT
LABARDE	Fanny	PRESENTE